



Refus de renouvellement CDD / Droit indemnisation

Par Magalie

Bonjour,

Je suis au chômage depuis octobre 2019

Début février j'ai retrouvé un emploi en CDD du 03/02 au 31/03

Cet emploi ne m'ayant pas convenu, j'ai refusé le renouvellement de contrat que l'on me proposait

Ma question, sachant que le refus de renouvellement est considéré comme une démission, vais je perdre mes droits d'indemnisations ouverts en octobre, ou pas ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon interrogation et votre réponse

Cordialement

Magalie

Par janus2

sachant que le refus de renouvellement est considéré comme une démission

Bonjour,

Je ne sais pas où vous avez vu cela, mais c'est faux, du moins pour un CDD de droit privé.

Un salarié qui refuse le renouvellement de son CDD a droit au chômage. En fait, pour l'administration, même s'il a refusé le renouvellement, le salarié est dans la position d'une fin de CDD.

Voir

[url=https://www.dalloz-actualite.fr/flash/refus-de-renouvellement-de-cdd-et-droit-aux-allocations-de-chomage#.Xob5ML_VLDc]https://www.dalloz-actualite.fr/flash/refus-de-renouvellement-de-cdd-et-droit-aux-allocations-de-chomage#.Xob5ML_VLDc[/url]

Le salarié qui refuse la proposition de renouvellement de son contrat à durée déterminée doit être considéré comme involontairement privé d'emploi au sens de la convention d'assurance chômage.

Par Magalie

Bonjour Janus, et merci pour votre réponse

J'aurai du préciser que c'était un CDD pour la fonction publique

Par janus2

Effectivement, vous auriez du le préciser...